

Le métier de trieur

Au centre de tri de Chelles, l'ensemble de vos déchets collectés dans les bacs à couvercle jaune est vérifié, séparé en différents matériaux (cartons, plastiques, métaux, etc.) avant d'être conditionné et expédié vers les filières de recyclage.

L'essentiel des opérations est effectué manuellement et l'intervention humaine est incontournable pour la séparation de la plupart des emballages.

Les agents de tri sont installés de chaque côté du tapis de tri où défilent les emballages qui arrivent en vrac. Les agents enlèvent du tapis qui défile devant eux les emballages en fonction de leur nature : flacons opaques, bouteilles transparentes, cartons, briques, etc. En bout de chaîne il ne reste plus que les emballages ou déchets non recyclables, ils iront à l'usine pour être incinérés. Chaque agent est responsable d'un matériau et ne saisit que celui-ci. Les emballages continuent leur trajet dans une trémie et attendent dans une alvéole, située sous la salle de tri, avant d'être compactés et enfin expédiés.

C'est grâce à ces hommes et ces femmes que nos emballages commencent une nouvelle vie. Ils prennent à cœur leur travail, même s'il est parfois pénible, c'est pourquoi il est important de veiller à ne pas mettre, par exemple des objets dangereux, des sacs d'ordures putrescibles ou du verre, dans votre bac jaune. Grâce à une bonne qualité de tri, leur tâche sera facilitée et plus agréable.



Centre de tri situé à Chelles

En 2005, les habitants du Sietrem ont permis le recyclage de 15 230 tonnes d'emballages ménagers

Les habitants du Sietrem ont trié en 2005 :



Bien effectué, le tri permet de transformer les emballages récupérés en matière première réutilisable tout en économisant l'énergie et les ressources naturelles.

Ainsi en 2005, les matériaux récupérés ont permis :

1 une économie de 117 650 m³ d'eau soit la consommation annuelle moyenne d'une ville de 2 140 habitants. (55 m³/hab/an)

2 une économie d'énergie de 90 500 MWh. soit la consommation annuelle moyenne en électricité d'une ville de 22 600 habitants (4 MWh/hab/an)

SIETREM
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 St-Thibault-des-Vignes
Directeur de la publication : Michel Ricart
Directeur délégué : Hien Toan Phan
Comité de rédaction : Jean-Pierre Sureaud, Lydie Vincent, Sandrine Laurent
Conception : Sêti - Atelier des giboulées
Crédit photo : Eco-Emballages
dépôt légal 2002/12

Sietrem www.sietrem.fr
N°Vert 0800 770 061

Un doute, une question sur la collecte sélective ?



ÉDITO



De l'écologie urbaine à l'écologie industrielle

2005 vient à son tour marquer la vie du

Sietrem par le lancement des travaux du turboalternateur. Notre collectivité prend ainsi toute sa part dans le processus du développement durable tel qu'il a été défini au Sommet de la Terre à Rio. Dès 1994, le Sietrem s'est positionné en Ile-de-France comme 1^{er} site pilote pour la collecte sélective et ce, avec le soutien actif d'Eco Emballages. En 2002, ce fut le traitement des fumées issues de l'incinération. Sa mise aux normes nous a permis de diviser par 10 le seuil imposé par la directive européenne et la législation en vigueur depuis seulement le 28 décembre dernier pour un coût de 9 millions d'euros. Cinq réseaux d'eau ont été mis en service dans un souci de préservation de l'environnement pour 1,5 millions d'euros. Du protocole de Kyoto, négocié en 1997, découle la directive européenne qui prévoit pour 2012, soit dans 6 ans seulement, une consommation de 12% d'électricité issue des énergies renouvelables et principalement des déchets ménagers ou énergie verte. Ainsi aujourd'hui le turboalternateur a été mis en service pour un coût de 16 millions d'euros, dont 45% en autofinancement. Le retour sur investissement est de 7 ans et la durée de vie de ce turboalternateur est de 30 ans. Enfin, il répond pour partie aux grands défis énergétiques de ce début de siècle.

Michel Ricart,
Président du SIETREM,
Maire de Lognes

SOMMAIRE

Éditorial	p 1
Actualités	p 2
Conseils pratiques	p 3
Environnement	p 4

La lettre du sietrem

journal d'information du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers



Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes

Un nouveau turboalternateur de 10 mégawatts

Un projet initié dans le cadre du contrat « Terres Vives »

■ Après avoir franchi, dès 2003 une étape importante en réalisant les travaux nécessaires au respect des nouvelles normes européennes en matière de traitement des fumées, le Sietrem s'est engagé depuis 2004, dans un nouveau projet pour son unité d'incinération : la mise en service d'un groupe turboalternateur de 10 mégawatts.

de la vapeur près de 70 000 mégawatts heures par an soit la consommation annuelle en électricité d'une ville de 18 000 habitants. Le Sietrem franchit ainsi un nouveau pas dans le développement durable en produisant une énergie « verte » issue de la combustion des déchets.

Un an et demi de travaux aura été nécessaire à la mise en service de ce nouvel équipement, qui, outre l'autoalimentation électrique de l'usine, permet de produire à partir

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur notre site Internet, www.sietrem.fr, ou appelez le numéro vert 0800 770 061

Assisté de son maître d'œuvre, le groupement de sociétés Cadet International et TIRU Ingénierie, le Sietrem a confié la réalisation des travaux à la société Entrepote Contracting et à l'architecte Joël Godfroy, pour un montant de 16 millions d'euros.

Le turboalternateur comment ça marche ?

Chaque année, l'unité d'incinération des ordures ménagères du Sietrem traite 140 000 tonnes de déchets. Dès 1995, le site est doté d'un premier turboalternateur de 2 mégawatts (soit la production de 12 000 MWh) pour acquérir son autonomie électrique. Le nouveau groupe turboalternateur mis en service depuis peu permet de produire annuellement 70 000 MWh soit cinq fois plus d'électricité que l'ancien équipement. Ce surplus de production électrique est revendu à EDF et permettra d'amortir l'équipement en 7 à 8 ans. Le principe de fonctionnement est le suivant. Les chaudières situées dans la partie

supérieure des fours constituent la première étape de la valorisation énergétique. La chaleur produite par la combustion des déchets ménagers à 850°C transforme l'eau des chaudières en vapeur chargée d'énergie. Cette vapeur est convoyée par une tuyauterie vers le bâtiment du groupe turboalternateur. En traversant la turbine, la vapeur libère son énergie et produit ainsi de l'électricité. La vapeur est ensuite refroidie et condensée. L'eau issue de cette condensation est réutilisée dans les chaudières pour produire à nouveau de la vapeur.



Le contrat « Terres Vives »

C'est un programme d'investissements de 28 millions d'euros sur 5 ans. Il prévoyait entre autres l'extension de la collecte sélective, le développement d'un réseau de déchetteries, le respect des nouvelles normes européennes en matière d'incinération, la mise en service d'un groupe turboalternateur de 10 mégawatts. Il a été conclu entre le Sietrem et ses partenaires : le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil général de Seine-et-Marne, l'Ademe et Eco Emballages.



Monsieur Mignondo
1^{er} Vice-Président
en charge de
l'unité d'incinération.

Gestion rationnelle des déchets et civisme

Le 12 avril dernier, le Comité Syndical du Sietrem, a procédé au vote de son budget pour l'année 2006. Le budget a été adopté à l'unanimité pour un montant total de 23 814 000 euros nécessaires à la collecte et au traitement des 135 000 tonnes de déchets (tous flux confondus) produits par les 262 140 habitants des 29 communes adhérentes au Sietrem. Alors que les normes environnementales en matière d'incinération sont de plus en plus strictes, augmentant ainsi les coûts de traitement, la production et la vente d'électricité produite à partir de la combustion

des déchets ménagers permettront, à moyen terme, de stabiliser voire de réduire ces coûts de traitement. Mais le civisme de chacun en matière de gestion des déchets reste primordial. Le déchet qui ne sera pas produit sera aussi le déchet que le Sietrem n'aura pas à traiter. Les emballages déposés dans les bacs à couvercle jaune seront recyclés au lieu d'être traités à l'unité d'incinération destinée à recevoir des déchets résiduels. Le tri des déchets ménagers permet de réduire la facture du traitement des déchets, en fournissant des

matières recyclables, en limitant la consommation des ressources naturelles et l'énergie nécessaire à leur transformation. Mais attention, tous les emballages ne sont pas recyclables et le coût de tri et de traitement des déchets non recyclables s'additionnent s'ils sont déposés dans les bacs à couvercle jaune.

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec le Sietrem pour obtenir plus de précisions si vous avez un doute sur ce qu'il faut trier ou pas.

Les enfants à l'école du tri

Sensibiliser et informer s'avère primordial pour faire acquérir une bonne connaissance du tri sélectif. Dès leur plus jeune âge, les enfants sont très curieux de comprendre le monde qui les entoure. C'est naturellement qu'ils font le lien entre le geste de tri et la protection de notre planète.



Chaque semaine, les animateurs du tri se rendent dans les écoles primaires, à la demande des instituteurs ou sur proposition du Sietrem. Ces animations se déroulent sur une demi-journée. Elles concernent uniquement les classes du CE2 au CM2.

Les moyens à disposition

Les animateurs du Sietrem disposent de matériel pédagogique. De petits films expliquent le trajet des déchets, de la maison jusqu'aux lieux de transformation ou d'incinération...

Dans la classe, plusieurs jeux sont proposés notamment sur le tri des emballages. A tour de rôle les enfants vérifient leur compréhension des consignes autour des différents bacs à couvercles jaunes, verts, etc. A la fin de la séance, les élèves découvrent des produits issus du recyclage. Ils comprennent ainsi la transformation des déchets après la collecte des bacs jaunes. Un guide du tri est distribué à chacun... Ces animations permettent aux enfants de devenir des trieurs convaincus et surtout convainquants auprès de leurs familles.

Si vous souhaitez une animation dans votre école n'hésitez pas à nous contacter : Bilal Chikh au 01.60.94.21.71 ou par Internet www.sietrem.fr, nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

Les RENDEZ VOUS du SIETREM

> Journée portes-ouvertes le 18 juin 2006

En ce début de période estivale, le Sietrem vous invite à la journée portes-ouvertes de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Saint-Thibault-des-Vignes. Des expositions, des projections de films, des visites vous seront proposées tout au long de la journée afin que vous puissiez connaître encore mieux le Sietrem et ses activités. Vous pourrez même assister au transport des mâchefers par traction hippomobile !

Venez nombreux **le 18 juin 2006 à partir de 10h**. ZA la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes

> Fête de la Marne, le 18 juin 2006

Cette année encore le Sietrem s'associe aux communes organisatrices de la Fête de la Marne et tiendra un stand le 18 juin 2006 à Vaires-sur-Marne et à Lagny-sur-Marne.

> Les Recyclades

Comme chaque année, Eco Emballages organise du **27 mai au 4 juin 2006** les Recyclades à l'occasion de la semaine du développement durable. Pendant toute la semaine le Sietrem organisera des journées de sensibilisation. Des animations auront lieu dans les déchetteries, mais aussi pour la première fois dans le magasin Leroy Merlin à Collégien les **2, 3 et 4 juin**. Des stands et expositions seront à votre disposition pendant cette semaine de l'environnement et les ambassadeurs du tri seront présents pour répondre à vos questions.

CHARADES

Mon premier se trouve sur la tête des enfants
Mon deuxième est joli

Mon tout permet de stocker les ordures ménagères

Reponse = Poubelle



Mon premier est un nombre.
Mon deuxième sert à couper.
Mon troisième est au milieu du visage.
Mon quatrième est un rongeur.
Mon cinquième est aussi mon deuxième.
Mon sixième est un pronom personnel

Mon tout est l'action de brûler des déchets pour n'en laisser que des cendres.

Reponse = Incinération



Pour plus de détails, consultez le site www.sietrem.fr, à votre disposition 24h/24, ou contactez notre numéro vert

N° Vert 0800 770 061